



**PROCÈS-VERBAL**  
**DU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 09 AVRIL 2026**

La séance est ouverte par le Président sortant, Monsieur Pascal PIGOT, à 19h40.  
Du public est présent pour assister à la séance.

Monsieur Pascal PIGOT procède à l'appel : le quorum est atteint et les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Monsieur Julien BRUNHES a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Pierre BROSSARD prend alors la présidence de la séance, en sa qualité de doyen des élus communautaires.

## COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

*Rapporteur : Monsieur le doyen des élus communautaires*

Le doyen des élus communautaires a rapporté les 12 décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations que le Président sortant avait reçues de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE des décisions prises par le Président sortant dans le cadre de ses délégations.**

### 1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

*Rapporteur : Monsieur le Doyen des élus communautaires*

Monsieur Pierre BROSSARD présente le rapport et notamment les modalités d'élection du Président.

Monsieur Nicolas COMBY et Monsieur Damien HEYRAUD sont désignés assesseurs.

Monsieur Antoine DESFORGES et Monsieur Gérard VIALAT présentent leur candidature.

Monsieur Pierre BROSSARD propose alors aux deux candidats de prendre la parole s'ils le souhaitent avant de procéder au vote.

Monsieur Antoine DESFORGES et Monsieur Gérard VIALAT prennent tour à tour la parole pour s'adresser à l'ensemble des conseillers communautaires présents.

Le dépouillement des bulletins est réalisé par les deux assesseurs :

- Monsieur Antoine DESFORGES a obtenu 28 voix
- Monsieur Gérard VIALAT a obtenu 20 voix.

Monsieur Pierre BROSSARD proclame les résultats de l'élection : Monsieur Antoine DESFORGES est proclamé Président de Mond'Arverne Communauté et a été immédiatement installé.

Monsieur Antoine DESFORGES est invité à venir prendre la présidence de la suite de la séance. Il prend alors la parole pour s'adresser à l'ensemble des conseillers communautaires en sa qualité de Président nouvellement élu.

## **2. DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU (NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET ÉVENTUELLEMENT DES AUTRES MEMBRES)**

*Rapporteur : Le Président*

Monsieur Antoine DESFORGES présente le rapport.

Il propose de procéder en deux temps et de ne pas composer l'ensemble de l'exécutif lors de cette séance, afin de laisser la place aux discussions et au débat dans les prochains jours, et de finaliser ces désignations lors du prochain conseil communautaire.

L'idée est de respecter à la fois la démarche engagée, mais aussi de ne pas fermer les portes au moment où on appelle au travail collectif.

Comme indiqué dans la lettre ouverte adressée à l'ensemble des conseillers communautaires après les élections municipales, la proposition de composition de l'exécutif est de 10 vice-présidents et 3 conseillers communautaires délégués.

Il est proposé de procéder lors de la présente séance à l'élection de 9 vice-présidents.

Monsieur Gérard VIALAT, conseiller communautaire et Maire de La-Roche-Blanche, prend la parole. Il se dit fier d'avoir pu proposer une alternance en termes de gouvernance et félicite Monsieur Antoine DESFORGES pour son élection. Il indique être, avec les élus ayant souhaité proposer une autre gouvernance, prêts à partager avec l'exécutif une gouvernance équilibrée, transparente et solidaire avec toutes les communes du territoire associées et écoutées.

Il indique également qu'il lui paraît important de se donner du temps, jusqu'au 23 avril, pour élire les vice-présidents, ce qui constitue selon lui le premier pas vers une gouvernance équilibrée.

Monsieur Antoine DESFORGES rappelle la nécessité prévue au CGCT de structurer l'exécutif lors de la séance d'installation d'un EPCI (l'article L.5211-6 du CGCT prévoit l'élection des vice-présidents lors de la première réunion de l'organe délibérant).



Il est proposé de procéder, lors de la séance d'installation, à l'élection de neuf vice-présidents, permettant ainsi de réserver quatre fonctions (une vice-présidence et trois postes de conseillers délégués) à la discussion. Cette proposition constitue le point d'équilibre retenu par le Président.

Le Conseil communautaire, à la majorité (10 ABSTENTIONS), décide :

- **De fixer le nombre de vice-présidents qui composeront le bureau à 9.**

### **3. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES ÉVENTUELS AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

*Rapporteur : Le Président*

Il est procédé successivement aux élections des 9 vice-présidents. Pour chaque vice-présidence, le Président propose un nom et indique quelles responsabilités il envisage de lui déléguer. Chaque conseiller communautaire est libre de proposer sa candidature.

Un procès-verbal de l'élection des vice-présidents est joint à la délibération afférente. Il s'agit ici d'une synthèse des résultats des élections des 9 vice-présidentes et vice-présidents.

1<sup>ère</sup> vice-présidence : Mutualisation et mobilité :

Le Président propose la candidature de Madame Cécile GILBERTAS. Monsieur Franck PEYRONNET est également candidat, précisant essentiellement pour la mobilité.

Madame Cécile GILBERTAS est élue avec 39 voix (8 voix pour Monsieur Franck PEYRONNET et 1 vote blanc).

2<sup>ème</sup> vice-présidence : Finances et agriculture :

Le Président propose Monsieur Franck SERRE. Madame Lucie DEQUESNES est également candidate.

Monsieur Franck SERRE est élu avec 32 voix (16 voix pour Madame Lucie DEQUESNES).

3<sup>ème</sup> vice-présidence : Environnement, alimentation et transition écologique :

Le Président propose la candidature de Madame Vanessa PREVOT. Il n'y a pas d'autre candidature.

Madame Vanessa PREVOT est élue avec 33 voix (12 votes blancs et 3 votes nuls).

4<sup>ème</sup> vice-présidence : Tourisme, culture et archéologie :

Le Président propose la candidature de Monsieur Julien BRUNHES. Il n'y a pas d'autre candidature.

Monsieur Julien BRUNHES est élu avec 36 voix (8 votes blancs et 4 votes nuls).

5<sup>ème</sup> vice-présidence : Travaux, patrimoine communautaire et accessibilité :

Le Président propose la candidature de Monsieur Éric BRUN. Monsieur Franck PEYRONNET et Monsieur Thierry JULIEN sont également candidats.

Monsieur Éric BRUN est élu avec 29 voix (15 voix pour Monsieur Thierry JULIEN et 4 voix pour Monsieur Franck PEYRONNET).

6<sup>ème</sup> vice-présidence : Enfance jeunesse :

Le Président propose la candidature de Madame Marylène GIRAUD-CHALARD. Madame Delphine VIGIER est également candidate.

Madame Marylène GIRAUD-CHALARD est élue avec 30 voix (17 voix pour Madame Delphine VIGIER et 1 vote blanc).

7<sup>ème</sup> vice-présidence : Urbanisme et numérique :

Le Président propose la candidature de Monsieur Éric THEROND. Monsieur Damien HEYRAUD est également candidat.

Monsieur Éric THEROND est élu avec 25 voix (23 voix pour Monsieur Damien HEYRAUD).

8<sup>ème</sup> vice-présidence : Solidarité et insertion :

Le Président propose la candidature de Madame Martine TYSSANDIER. Il n'y a pas d'autre candidature.

Madame Martine TYSSANDIER est élue avec 32 voix (14 votes blancs et 2 votes nuls).

9<sup>ème</sup> vice-présidence : Habitat :

Le Président propose la candidature de Monsieur Christophe BRERAT. Monsieur Laurent RABY est également candidat.

Monsieur Christophe BRERAT est élu avec 28 voix (19 voix pour Monsieur Laurent RABY et 1 vote blanc).

**DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CGTCT**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.  
Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

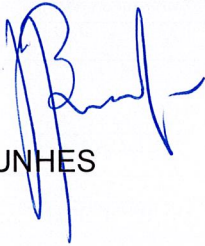
- **D'approuver les délégations exposées.**

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément à l'article L5211-6 du CGCT, il est fait lecture par le Président de la Chartre de l'élu local.


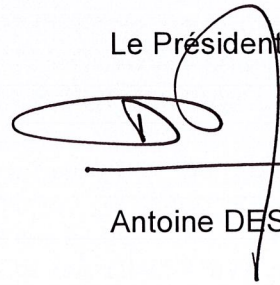
**Le Président lève la séance à 22h44.**

Le secrétaire de séance,



Julien BRUNHES

Le Président,



Antoine DESFORGES